

Éditorial : l'aire d'accueil des gens du voyage

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Accueillir les gens du voyage est une obligation légale selon la loi Besson du 5 juillet 2000 pour les communes de plus de 5000 habitants. Cette loi s'accompagne de mesures coercitives pour empêcher les stationnements sauvages. Cette compétence a été transférée par les communes depuis 2005 à notre collectivité, répondant ainsi au souci légitime des élus d'interdire les stationnements illicites sur les communes de la Vallée dorée dont la grande majorité compte moins de 5000 habitants

Le Préfet et le Président du Conseil Général de l'Oise ont approuvé en 2003 le schéma départemental des gens du voyage auquel a été inscrite la réalisation d'une aire d'accueil d'une capacité de 10 emplacements soit 20 places sur notre territoire.

Le Préfet désigne un terrain situé sur Rantigny ...

Faute de proposition, le Préfet a décidé de mettre en œuvre son pouvoir de substitution et a désigné un terrain situé sur la commune de Rantigny.

Cette décision aurait eu de graves conséquences pour notre collectivité. Nous perdions l'entière maîtrise de ce dossier et les dépenses obligatoires auraient été inscrites de fait au budget de notre collectivité.

Ce choix n'était pas judicieux compte-tenu du lourd investissement que son aménagement nécessitait (absence de réseaux d'eau potable, d'assainissement, passage d'une canalisation de gaz). Nous, élus, avons donc fait part de notre volonté d'assumer nos responsabilités en nous conformant à nos obligations sollicitant un délai supplémentaire de réflexion auprès du Préfet de l'Oise.

Le terrain situé à Laigneville : la garantie d'un aménagement à un coût moins élevé ...

Des critères ont été définis par notre collectivité tels que celui de l'éloignement des zones pavillonnaires, et de l'impact financier afin d'éviter d'alourdir

l'investissement supporté par les contribuables. La proximité des grands axes de circulation et de l'ensemble des structures et infrastructures en est un autre imposé par la loi. J'ai souhaité que ces critères s'appliquent quelque soit la commune accueillant l'aire et sans arrière pensée politique.

Le 30 juin, notre conseil communautaire a délibéré sur un terrain au Lieudit « Marais de Sailleville » situé sur la commune de Laigneville. Cette décision a été prise sur proposition de Monsieur le Maire, Jean-Marie DELAPORTE, suivi à la majorité par son conseil municipal. Elle s'inscrit dans une démarche solidaire et constructive. A ce titre, je remercie tout particulièrement le conseil municipal de Laigneville et son Maire d'avoir su être force de propositions dans ce débat passionné.

Ce terrain sera prochainement soumis à l'avis des services de l'Etat. Nous avons sollicité Monsieur le Sous-préfet pour que d'une part nous participions au groupe de travail avec les communautés de communes avoisinantes qui sera amené à réfléchir sur la gestion de nos aires, et d'autre part pour que soit instauré un périmètre de protection autour de l'aire afin d'éviter la sédentarisation illicite de gens du voyage.

Il est important, pour nous, élus, d'assumer nos responsabilités au regard de la loi. Certes, ce dossier sensible est difficile et délicat à gérer mais il est primordial que nous restions maîtres de nos décisions et de nos dépenses.

Dans un souci, qui me tient à cœur, de vous rendre compte de nos actions, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'état d'avancement de ce dossier au gré de nos prochaines communications.



Olivier FERREIRA
Président de la Communauté
de communes du Liancourtois
La Vallée dorée,
Maire de Bailleval

Les manifestations de cet été au Parc Chédeville

Samedi 31 juillet :

Spectacle de chevaux et de poneys, représentation pour toute la famille.

Dimanche 22 Août :

Organisation d'un rallye-orientation familial sur le thème de l'environnement.

Dimanche 19 Septembre :

Fête de l'Enfance de l'ILEP.



OPTEZ POUR UNE CARTE D'ABONNEMENT A LA PISCINE LA VALLEE DOREE

Vous éviterez les files d'attente à la caisse et réaliserez des économies

Résidents CCLVD

Enfants : 1,70€ au lieu de 2,10€
Adultes : 2,70€ au lieu de 3,10€

Résidents Hors CCLVD

Enfants : 2,50€ au lieu de 3,00€
Adultes : 3,60€ au lieu de 5,00€

Un abonnement est valable 18 mois et peut-être utilisé par 3 personnes à raison d'une fois par jour.

C'est l'été

le Parc Chédeville vous accueille :



du Lundi au Vendredi de 11h30 à 19h.

Samedi, Dimanche de 10h à 19h

(Fermeture le 15 août 2010)

Activités encadrées payantes :

Tir à l'arc, parcours aventure de 3 à 8 ans, kayak, golf miniature, tennis

Du Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h30.

Samedi, Dimanche de 13h à 18h30

Activités non encadrées gratuites :

Parcours de santé, terrains de pétanque, tables de ping-pong, aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans.

Une aire de pique-nique est à votre disposition.



C'est l'été

la Piscine de la Vallée dorée ouvre le dimanche



Horaires des vacances d'été 29/06 au 31/08/10

Lundi		16 h 00 à 20 h 30	
Mardi		12 h 15 à 17 h 00	17 h 30 à 20 h 30
Mercredi	10 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00	17 h 30 à 20 h 30
Judi		12 h 15 à 17 h 00	17 h 30 à 20 h 30
Vendredi	10 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00	17 h 30 à 20 h 30
Samedi		13 h 30 à 18 h 30	
Dimanche	09 h 30 à 12 h 30	14 h 00 à 18 h 30	

FERMETURE ARRÊT TECHNIQUE :

Du mercredi 1^{er} septembre au mardi 7 septembre 2010 inclus
Réouverture le mercredi 8 septembre

Fermeture le 15 août 2010



Communauté de Communes du Liancourtois